

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	7
• votants	9
• absents	4
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 février 2022 à 18 heures 00



Date de convocation :

11 février 2022

Date d'affichage :

11 février 2022

Objet

Prime de fin d'année pour les agents - Casino

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, WINTERSTEIN Martine, STRADERE Michèle,
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, MADET
Michel, BALLARIN Jacques,
Absent excusés : ARIES Fabienne procuration à Maryse BOLEA,
MAURETTE Bernard procuration à Michèle STRADERE.
Absents : VALLE Anthony, VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

Mme BOLEA Maryse

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'instituer un régime indemnitaire sous forme de prime au bénéfice des agents de la collectivité en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 91/875 du 6 septembre 1991 dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Pour l'année 2022 une partie fixe de 161.34 € peut être attribuée aux agents au prorata du temps de travail effectué sur l'année et du nombre d'arrêt maladie.

L'attribution se fera en bons d'achat au Super U de Gourdan Polignan pour tous les agents :

- FORNASIER Angel de Barbazan
- FORNASIER Marie-Louise de Barbazan
- LOMPECH Pascal de Villeneuve de Rivière
- MENARD Yann de Valcabrère
- PENE Marielle de Saint-Bertrand de Comminges
- SABOULARD Louissette d'Estancarbon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
- d'attribuer une prime de fin d'année de 161.34 € dans les conditions ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, le 22 Mars 2022

Fait à Barbazan, le 18 mars 2022.

